



SECTION DU CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Commission Administrative Paritaire Locale n° 2 du 18/07/2014

PARITE ADMINISTRATIVE :

M. DEFAYS
M. PAILLET
Mme NICOLAU-GUILLAUMET
Mme BOYER
M. SAIGNIE

Secrétaire :
Mme JBIRANE

PARITE SYNDICALE :

M. DE CARVALHO (FO-DGFIP)
Mme FRIAA (CGT Finances Publiques)
M. FICOT (CGT Finances Publiques)
M. VELAY (Solidaires Finances Publiques)
Mme MARRONCLE (Solidaires Finances publiques)
M. SERRE (Solidaires Finances publiques)
Mme LASSERRE (Sans étiquette)

Devant l'observation faite par les organisations syndicales, le DDFIP a reconnu que la CAPL s'est tenue tardivement, et ne laisse que trop peu de temps aux agents mutés de trouver un logement pour eux et leur familles, d'inscrire leur enfants dans les établissements scolaires, et leurs conjoints de trouver un emploi. La faute à la CAP Centrale qui s'est tenue trop tard.

Pour la direction, la situation des B est « meilleure » que les C. Nous, nous dirons qu'elle est moins pire. En effet, le département du Cantal est en déficit d'agents C.

Nous espérons une arrivée supplémentaire d'agents C dans le département le 1^{er} octobre 2014, suite à l'appel par la direction centrale de la liste complémentaire.

Pendant des années, le principe d'affectation d'emploi (un agent C sur un siège de C, un agent B sur un siège de B) n'a pas été respectée, surtout en filière gestion publique. Mais la direction essaye maintenant de « rectifier le tir », c'est pourquoi ça coince dans certains services ou certains sites pour les mutations.

Mouvement filière fiscale soumis au vote :

ESCURE Alain : Service de la Publicité Foncière Aurillac
GOLAB Lydie : Service Impôts des Particuliers Aurillac
LAROUSSINIE Christian : Service de la Publicité Foncière Aurillac
LASSERRE Claire : Service Impôts des Entreprises Aurillac
SENAUD Valérie : Service Impôts des Particuliers Aurillac
VEYLET Laurent : Service Impôts des Entreprises Aurillac

Coté organisations syndicales, 2 ont voté contre, 1 n'a pas participé au vote. Nous nous sommes abstenus du fait que les agents ont obtenu les postes qui figuraient sur leur fiche de vœux.

Mouvement filière fiscale non soumise au vote :

BERTRAND Béatrice reste ALD Aurillac au SIP Aurillac – Relations Publiques.
ARNAUD Catherine reste EDRA Renfort SIP Aurillac

Mouvement filière gestion publique soumis au vote :

BRUEL Candélaria : TP Aurillac
VEYREVEZE Jérôme : TP Aurillac

Le départ de Jérôme VEYREVEZE de la trésorerie de Laroquebrou serait compensé par l'arrivée d'un C, le départ de Candélaria BRUEL devrait être compensé par l'ERD.

Coté organisations syndicales, 2 ont voté contre, 1 n'a pas participé au vote. Nous nous sommes abstenus du fait que les agents ont obtenu les postes qui figuraient sur leur fiche de vœux.

Mouvement filière gestion publique non soumis au vote :

ANDRIEU Philippe : Direction Service Comptabilité, en remplacement de Stéphane BENOIT (agent C) qui part à la TP Aurillac

Nous avons attiré l'attention sur le fait que les trois agents du service Logistique avait demandé leur mutation. La direction a répondu que le contexte était difficile actuellement avec l'application CHORUS. De plus, les agents ont été entendus à deux reprises par la direction et la direction s'est engagée à résoudre le malaise qui règne dans ce service rapidement. Nous resterons particulièrement vigilants et à l'écoute les agents du service logistique pour savoir si les soucis ont été réglés. Et nous espérons que leur prochaine demande de mutations ne sera plus motivée par l'envie de fuir leur service.

Nous avons également demandé ce qu'il adviendrait de nos deux collègues qui devaient quitter le Cantal suite à leur promotion (liste d'aptitude et concours contrôleur), mais qui seraient sur le point de la refuser.

La direction a répondu que s'ils refusaient le concours, ils seraient réglementairement placés ALD Département.

Il est rappelé que l'inscription à la liste d'aptitude de C en B emporte maintenant une mutation systématique sans plus aucune garantie de revenir dans le département (plus de droit au retour). Les agents qui se portent candidats doivent en avoir conscience et accepter cette condition de départ, afin d'éviter, en cas de refus de leur part, de pénaliser les collègues qui eux sont prêts à quitter le département.

Les élus FO en CAP B : Thierry DE CARVALHO et Marie-Thérèse FELISIO